



# BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

**N°32**

**DECEMBRE 2018**

**BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE**

**Tél : 03 84 70 22 20**

**Courriel : [ccjdfrasne39@wanadoo.fr](mailto:ccjdfrasne39@wanadoo.fr)**

**Contacts élus :**

**maire : Laurence BERNIER**

**03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00**

**1er adjoint : Régis BONVALOT**

**03 84 70 37 11— 06 78 94 44 51**

**2ème Adjointe : Marie LONDE**

**03 84 70 33 92—06 37 31 86 92**

**3ème adjoint : Daniel PRADEL**

**03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98**

**BONNE FIN D'ANNEE 2018**

Après une fin d'année marquée par l'expression d'un malaise profond dans la population de notre pays, nous espérons que vous terminerez 2018 chaleureusement avec vos proches.

L'équipe municipale sera heureuse de vous retrouver dès le 6 janvier 2019 pour un moment de partage de la galette mais aussi d'échange informel sur vos attentes, vos espoirs. Et cela se terminera en musique, pour bien commencer l'année.

Laurence Bernier, maire

**Plus d'infos sur le site  
de la commune**

**<https://frasne-les-meulieres.fr>**

**L'inscription sur les listes électorales**

Pour voter en 2019, vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire.

Une permanence spéciale sera effectuée en mairie le lundi 31/12/18 de 15h00 à 17h00.



# COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 novembre 2018

## Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOCHEYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, et Manon VEQUAUD.

Excusé.e : Anne-Laure MIANCIEN

Secrétaire : Laurent FOCHEYRAND

## SECHERESSE 2018/catastrophe naturelle



Une circulaire préfectorale précise les conditions de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2018 et aux mouvements de terrains consécutifs à la réhydratation des sols.

Ces mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont des phénomènes pris en compte au titre de la réglementation relative à l'indemnisation des victimes. Les personnes concernées doivent donc déclarer le sinistre à leurs compagnies d'assurance (dans les formes prescrites par leur contrats), et en fonction des réponses de ces dernières, se signaler en mairie afin d'être comptabilisées.

La commune engagera la procédure administrative en précisant le nombre d'administrés concernés. (A ce jour 3 propriétaires se sont manifestés.)



La Préfecture demande que les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soient transmises à partir du 15 janvier 2019. Les demandes ne seront examinées par la commission interministérielle que dans le courant de l'année

2019.

Rappel : la commune de Frasne-les-Meuilières avait été reconnue victime de catastrophe naturelle en 2003, par un arrêté du 30 mars 2006, publié le 2 avril 2006. Les personnes sinistrées ne disposaient toutefois que d'un délai de 10 jours pour déposer un état estimatif de leurs pertes auprès de leurs compagnies d'assurance afin de bénéficier du régime d'indemnisation.

**Les propriétaires qui ont constaté des dégradations de leur habitation liées à la sécheresse sont priés de se faire connaître en mairie.**

## RAPPORT DU SYDOM 2017

Manon Véquaud présente le rapport 2016/2017 du Sydom du Jura au conseil municipal.

Créé en 1988, le SYDOM du Jura, situé à Lons le saunier, est le Syndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura. Le Sydom a 30 ans .

◇ Le site [www.jurastuces.com](http://www.jurastuces.com) lancé par le Sydom est destiné à promouvoir le don et la vente d'objets entre les habitants du Jura (facile d'utilisation, km entre habitants ; photos...) et ainsi de recycler des objets qui ne servent plus au lieu de les jeter.



◇ **La quantité** d'ordures ménagères collectée est en décline sous la barre des 49 000 tonnes et 7000 tonnes sont exportées.

◇ **En 2017** sont survenus des problèmes de fonctionnement (turbines) et de saturation pour l'incinération (en août).

◇ **L'agglomération de Bourg en Bresse** rejoint le SYDOM du Jura soit 1/3 de déchets en plus. Donc une réorganisation des effectifs, horaires, méthodes de travail et matériel est prévue.

◇ **Rappel** : les déchets de soins ne doivent pas être jetés à la poubelle. Des boites jaunes sont fournies gratuitement en pharmacie, notamment pour les seringues.

◇ **Le SICTOM de la zone de Dole** compte 86 651 habitants sur 124 communes.

- Bac jaune (bleu) 43 kg /habitant

- Bac gris : 170 kg/habitant

- Papier collecté : 16 Kg par habitant. A noter, la benne à papier de Frasne vient d'être changée.

- Nous sommes le 2<sup>ème</sup> site du Jura à produire le moins de déchets par habitant.

◇ Le Sydom accompagne toutes les communes qui souhaitent créer une « placette » communale réservée aux déchets verts. , mais l'enlèvement est payant.



Des questions sur la réglementation ,  
tél 03 84 47 44 41 ou par mail :  
[prevention@letri.com](mailto:prevention@letri.com)



## Rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Régis Bonvalot présente le rapport du Syndicat des eaux (SIEA)

Le syndicat des eaux regroupe 14 communes regroupant 3730 habitants et ce service est exploité en régie.

La station de Thervay pompe + de 1000 m3 par jour soit une baisse de 2,4 % et a importé en 2017 165 m3.



Le syndicat des eaux compte 1934 abonnés, soit une hausse de 0,3 %, dont 94 non domestiques.

La consommation moyenne est de 93 m3 par an (elle était de 83 m3 en 2016).

76 abonnements à Frasne (dont quelques pâtures).

Le volume vendu a augmenté de 5 % car moins de pertes sur les 83 km de réseau.

La redevance de pollution domestique s'élève à 0,29 € le m3 et le prix selon le diamètre et la consommation s'élève à 1 € le m3 (soit une augmentation de 6 %) et 0,90 € pour les gros consommateurs (soit une augmentation de 7,14 %).

Les recettes s'élèvent à 408 840 € (+ 3,6 %) – Des créances ont dû être abandonnées (2,3 %) dont 5 factures impayées à Frasne pour un montant de 462 €.

La qualité de l'eau est conforme à 100 % au niveau bactériologique et physico-chimique.

Le rendement du réseau est supérieur à 70 %.

Des travaux sont prévus en 2019 rue Basse à Moissej sur la conduite qui alimente Frasne, Peintre, Chevigny .

## Compteurs LINKY à Frasne



Le Conseil municipal a adopté lors de sa séance du 19 octobre 2018 une délibération refusant le déclassement des anciens compteurs électriques et leur remplacement par des compteurs LINKY ;

Depuis la prise de cette délibération ; de nombreux habitants se sont informés et se sentent protégés par cette délibération.

Les propriétaires disposant d'un compteur extérieurs sont les plus exposés. Beaucoup d'entre eux se sont manifestés auprès de la mairie. Quelques compteurs extérieurs (2 ou 3) semblent avoir été installés sans l'autorisation des propriétaires qui étaient absents. Malgré l'engagement pris oralement par la société SCOPELEC, prestataire de service pour ENEDIS de ne plus installer de compteurs extérieurs en l'absence des propriétaires, il est conseillé de faire connaître son refus directement à la société SCOPELEC.

Par ailleurs, M. le Sous Préfet s'est adressé à Mme le Maire pour lui faire part d'observations sur la délibération prise et formuler un recours gracieux. En effet, le Sous préfet ne peut annuler une délibération du conseil. Il peut demander à la commune de la retirer. Sans réponse dans un délai de deux mois, le recours du préfet est implicitement rejeté et la délibération maintenue. .

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir sa délibération.**

**Madame le Maire a écrit en ce sens à M. le Sous-Préfet.**

Depuis, Madame le maire a reçu une convocation devant le Tribunal administratif, à la demande de M. le Préfet du Jura, sur une requête d'ENEDIS, qui demande la suspension de cette délibération. L'audience est prévue pour le 21 décembre 2018.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## TRAVAUX : cimetière et commune

Suite au devis présenté par CEVA Paysage, le conseil municipal décide d'accepter les travaux suivants préconisés par la commission Espaces verts fleurissement :

Mairie : abattage du prunus près du mur mitoyen, élagage de l'érable et taille de divers petits arbustes pour un montant de 250 € H.T.

Grande rue : Enlèvement de deux arbustes pour un montant de 150 € H.T.

Cimetière : Dans le cadre de l'aménagement du jardin du souvenir, dont les travaux ont commencé le 11 décembre 2018, et devraient s'achever d'ici la fin de l'année, divers aménagements sont prévus.

. suppression des yucca (zone du jardin du souvenir) : 135 € H.T. et d'un sapin collé à l'église 125 € H .T.

**Afin de favoriser un bon entretien du cimetière, sans utilisation de pesticides, il a été décidé d'engazonner les allées du cimetière. L'entretien sera alors effectué à la tondeuse comme sur tous les espaces verts de la commune.**

. Enlèvement du gravier et engazonnement des allées du cimetière avec un mélange de graines adaptées à cet usage : 760 € H.T.

**Le conseil accepte le devis de la société CEVA PAYSAGES, sauf la partie du devis concernant la fabrication d'un dépôt de déchets verts pour un montant de 524 €.**

Un composteur sera acheté au SICTOM et installé à côté de la poubelle bleue du cimetière.

## ECOLES DU RPI DU MONT GUÉRIN



**Marie Londe , adjointe au maire, présente le compte – rendu du conseil d'École du RPI du Mont Guérin qui s'est tenu le 8 novembre à l'école de Moissey.**

Les points les plus importants qui y ont été traités ont concerné :

- Les projets de classe :

Pour Moissey un projet citoyen, un projet culturel, et un projet santé ont été détaillés.

Pour Montmirey la Ville, des actions d'animations dans le cadre de la période de Noël, des projets sur le thème du goût, et des rencontres avec une classe à Dole pour les CP.

- Un projet d'école :

Un séjour en classe de neige à Lamoura pour les classes du primaire, du 18 au 22 mars 2019.

Plusieurs opérations de financement ont été lancées de manière à ne pas faire déboursier plus d'une centaine d'euros par enfant pour les familles.



Une demande de subvention est faite auprès des mairies qui ont des enfants concernés. Suite à la demande de subvention parvenue à la commune pour cette classe de neige :

**Le conseil municipal, à l'unanimité, (deux membres du conseil ne participant pas au vote car directement concernés par la délibération) décide d'attribuer une subvention de 50 € par élève du RPI du Mont Guérin, soit 4 élèves scolarisés à Moissey et 3 élèves scolarisés à Montmirey-la-Ville, soit pour 7 élèves une subvention d'un montant total de 350 €.**

- Equipements des écoles :

D'importants investissements ont été faits pour les classes de Moissey (tables et chaises, casiers, tableau, manuels scolaires) et des travaux d'entretien extérieurs sont prévus.

### ABRI BUS

Suite aux modifications des trajets de bus, tant pour le RPI du Mont Guérin, que pour les élèves allant sur Dole, l'abri-bus actuel n'est plus utilisé, les cars circulant dans l'axe Pointre/Peintre.

La compétence incombant au Grand Dole, l'installation d'un abri-bus a été demandée aux services compétents qui doivent se charger de la fourniture et de l'installation. L'installation a été confirmée par ces services, lors de leur visite du 19 décembre. Celui-ci sera installé à l'emplacement actuel des boîtes aux lettres (Place de l'église) d'ici la fin du mois de janvier. Celles-ci seront déplacées en face.

Pour l'école de Montmirey la Ville tous les petits travaux demandés ont été faits rapidement, reste encore des travaux plus compliqués à mettre en œuvre mais qui sont en commande. La cour arrière a été agrandie avec plusieurs espaces dédiés aux différentes activités.



- ALSH

L'effectif ayant « explosé », il a été nécessaire de faire 3 services de repas pour la cantine ; les enfants ont à peine 30 minutes pour manger, ce qui rend difficile ce moment qui devrait être un temps d'échange pour les enfants comme pour les encadrants.

- Organisation de la semaine scolaire

La pause méridienne est trop courte (1h20) mais l'inspection a refusé un changement d'horaire en cours d'année. Le prochain conseil d'école, au mois de mars, devra voter une modification d'horaires, et la demande sera adressée à l'inspection par la mairie de Moissey et Jura Nord.

- Bilans comptables des coopératives scolaire :

Moissey : 1550,84€ au 31 août.

Montmirey : 4 350€ au début septembre.

M. Payen, le directeur, remercie l'APE (association des parents d'élèves) pour le chèque donné aux coopératives, de 500 € par classe, grâce à leurs nombreuses actions réalisées au cours de l'année écoulée.

- Effectifs :

Le RPI accueille 134 enfants

- Petite section : 21.

- Moyenne et Grande section : 31

- CP/CE1 : 28

- CE1/CE2 : 25

- CM1/CM2 : 30

Ces effectifs trop chargés, peu propices à un vrai travail de fond et de qualité suffisante.

Pour pallier au problème 3 services civiques ont été recrutés.

**Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaines sont de 137 enfants.**

### Réunion de la CCAS

**La Commission communale d'action sociale s'est réunie le 7 novembre. Valérie Misir en fait le compte-rendu.**

9 personnes seront bénéficiaires cette année des colis de Noël, soit 3 personnes seules et 3 couples.

Les colis seront commandés comme l'année passée à La Mauvaise Herbe (avec un renouvellement de produits) et à la Fruitière de Chevigny, pour les fromages.

La plantation de l'arbre des naissances a été organisée pour le Dimanche 25 novembre 2018.



## DECES

En cette fin d'année, la commune de Frasne les Meulières a été endeuillée.



M. Serge GAILLOT, est décédé le 25 novembre 2018 à l'âge de 83 ans . Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Monique Gaillot , à ses enfants et petits enfants. Après avoir travaillé en entreprise, M. Gaillot était devenu enseignant en lycée professionnel. Avec son épouse, ils étaient d'actifs membres du Club St Michel pendant de longues années.

M. Jean-François HAMON, est décédé le 30 novembre 2018, à l'âge de 91 ans.

Professeur de français puis inspecteur en formation continue ,M.Hamon était notamment un passionné de tennis. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Nicole Hamon Foucheyrand, à son fils Dominique, à sa belle-fille et ses petits enfants, à Daniel et Michèle Foucheyrand, son beau-frère et sa belle-sœur ainsi qu'à leurs enfants.



## NATURA 2000

Contrat préservation d'arbres d'intérêt écologique :

Le panneau d'information a été commandé à l'ONF et la commune devrait recevoir prochainement un acompte sur la subvention pour l'ilot et les arbres préservés dans le cadre du contrat.

Une animation Natura 2000 est prévue **samedi 24 août 2019 en soirée**, au village de Frasne-les-Meulières, dans le cadre de la nuit internationale de la chauve-souris. dans le jardin de la mairie.



## Course d'orientation en forêt de Frasne



L'Association sportive du collège « La croix des Sarrazins » d'Auxonne organise dans le cadre des cours d'EPS des activités de Course d'orientation en forêt. Une demande a été effectuée pour organiser des entraînements dans une partie de la forêt de Frasne, secteur de la Croix Boyon. Pour l'instant, cette activité est pratiquée par un groupe de 10 à 20 élèves et les enseignants installent les balises temporaires la veille. La pose de balises fixes est envisagée par l'association pour l'année scolaire 2019-2020 afin de créer un parcours permanent sur cette zone. Madame le Maire rencontrera le professeur d'EPS du collège avec Alain Lenain et Roger Chatillon pour faire le point sur ce projet.

## RECHERCHE DE TERRES AGRICOLES

La commune a été informée d'une recherche de terres agricoles à louer ou vendre pour une activité de maraîchage dans le cadre d'une éventuelle vente de maison par une agence.

Contactez la mairie.

## Civisme

Des crottes de chiens sont régulièrement déposées devant des maisons. Les propriétaires des animaux sont invités à les ramasser.

## Fin des restrictions d'usage de l'eau

Un arrêté du Préfet du 4 décembre 2018 porte abrogation des dispositions de limitation provisoire des usages de l'eau sur le département du Jura.



## Une Belle fille de Salins pour Boris

La plantation de l'arbre 2018 des naissances—un pommier « Belle-fille de Salins » a eu lieu le dimanche 25 novembre. Boris Lamy entouré de ses parents et grands-parents a été accueilli dans son village par Régis Bonvalot, Premier adjoint en présence de nombreux voisins et enfants du village. Le temps clément a permis de trinquer sur place à la santé de ce nouveau petit citoyen.



## CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
se tiendra le

**VENDREDI 18 JANVIER**

**2019 à 20H30 en mairie.**

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

### L'inscription sur les listes électorales

Pour voter en 2019, vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire. Une permanence sera effectuée en mairie le lundi 31/12/18 de 15h à 17h.

### Galette de la nouvelle année

Le conseil municipal invite les habitants de la commune pour partager la galette de la nouvelle année

**DIMANCHE 6 JANVIER 2019 à 15H00**

et à partir de 16H00 on pourra commencer l'année en musique avec un **concert offert par le groupe ALL TIME** (de Pontailier S/Saône)

All Time, c'est l'histoire d'une famille, qui a décidé de créer son groupe il y a un an, de musique celtique, pop, folk...



**Sapin de Noël** L'installation et la décoration de l'arbre de Noël du village a eu lieu le dimanche 9 décembre. Enfants, adolescents et adultes se sont retrouvés ensuite dans la salle de réunion pour déguster mandarines, papillotes et le chocolat ou le vin chaud préparé par le Comité des fêtes.



### Colis de Noël

C'est le samedi après-midi 15 décembre que les élues Laurence Bernier et Marie Londe, accompagnées de Cécile Diet et Jocelyne Jacqué ont procédé à la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans de la commune.



### Bernadette Cartant Francioli chargée du recensement de Frasne les Meulières

La commune de Frasne-les-Meulières devait recruter un agent recenseur chargé, sous l'autorité du coordonnateur (la secrétaire de mairie), de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur pour les opérations de recensement à intervenir sur la commune pour la **période 17 janvier au 16 février**, incluant la période de formation.

C'est Madame Bernadette CARTANT FRANCIOLI, habitante de la commune, qui a été recrutée pour mener à bien ces missions. Elle se présentera donc chez tous les habitants à partir du 17 janvier prochain et vous indiquera la marche à suivre pour effectuer votre recensement par internet ou

si ce n'est pas possible, elle vous remettra les questionnaires papier à utiliser.

Un courrier vous parviendra prochainement vous donnant des précisions sur les opérations de recensement.

